Alcool and Gaming Commission of Ontario Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East Suite 200 90, avenue Sheppard Est

Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4 Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél.: 416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario



## Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Ca	Rideau Carleton			Ottawa	
Date	Dimanche	Dimanche 13 juin 2021			18 h 30	
Conditions météorologiqu		Courses 1 à 14 : Couvert (Temp : 26 °C)			Venteux: 6 km/h (Sud)	
État de la piste	de la piste Courses 1 à 14 : Rapide (Variante 0 s)					
Nombre de courses	14	Courses de qualification	Ø	Inscription totales	ns 112/116	
Total des paris \$266,577 mutuels						
Contact vétérinair e	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite l'enqu		Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Stiff, Al (à distance)

## Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

## Bureau:

- Nous avons informé quelques personnes en lien avec leurs sanctions pécuniaires non payées.
- Dans la Course 11, "LEVIS DAY", a été retiré du programme HPIE et, aujourd'hui, il n'a pas reçu du Lasix.
- Retraits anticipés (accidentés) des chevaux "CASCADA" de la Course 8, et de "BANACEK" de la Course 14.

## Courses:

- Wayne Laviolette a été autorisé à se retirer d'une course.
- Ryan Guy a été autorisé à se retirer d'une course.

- 1. Retrait à la dernière minute (transportation) du cheval, (MICEHLE Z TAM). Remboursement : \$85. Rien à signaler.
- 2. Rien à signaler.
- 3. Nous avons clarifié ce qui est considéré acceptable en termes de stimulation avec le meneur du #6, M. Marc St. Louis. Rien à signaler.
- 4. Nous avons examiné les bris effectués par le #1, "JAZZ BEACH", (Rodney Laframboise), et par le #3, "DESPICTO LOU", (Stephane Brosseau), avant le départ. Aucun des chevaux concernés n'a pas eu d'équipement brisé et les deux chevaux avaient été à l'intérieur du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Rien à signaler.
- 5. Nous avons clarifié ce qui est considéré acceptable en termes de stimulation avec le meneur du #4, "DARKEST SECRET", (Samuel Fillion). Rien à signaler.
- 6. Nous avons discuté la question visant l'allure de la course (28³ 100 128⁴ 158) avec le meneur du #1, "PC HEISENBERG", (Clarke Steacy), qui a été averti et conseillé au sujet de l'obligation du meneur lors du dépassement. Rien à signaler.
- 7. Enquête sur la performance du #1, "WHATS INTHE ESKY", (Melanie Plourde), qui a fait un bris avant le départ, avait été à l'intérieur du poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Il est réputé avoir reçu un bon départ. Rien à signaler.
  - Vidéo d'enquête : <a href="https://youtu.be/-kJr2xCpGYo">https://youtu.be/-kJr2xCpGYo</a>
- 8. Nous avons discuté la question visant l'allure de la course (28<sup>4</sup> 100 128<sup>4</sup> 157<sup>1</sup>) avec le meneur du #5, "ASA IM READY", (Stephane Brosseau), qui a été averti et conseillé au sujet de l'obligation du meneur lors du dépassement. Rien à signaler.
- 9. L'entraîneur du #4, "THE ROADIES", (Mandy Archer), a enfreint la règle de la CAJO 9.11 (Tout cheval ayant fait l'objet d'une demande d'échantillon officiel par les juges doit être directement amené, et ce, sans délai, à l'écurie de rétention par la ou les personnes responsables des soins et du contrôle dudit cheval. Le non-respect cette exigence constitue une infraction aux règles et les personnes ou le cheval peuvent faire l'objet d'une suspension jusqu'à ce que les juges ait pris en compte et réglé la question.) Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 (#1229189). Rien à signaler.
- 10. Rien à signaler.
- 11. Examen de la performance du #6, "TRAGICALLY ZIP", (Samuel Fillion), qui a

fait un bris après le poteau de ½ mille et une sortie, sans terminer la course. Il se qualifie pour la performance (l'entraîneur en a été averti). Après la course, il a été examiné par le vétérinaire de la CAJO et inscrit sur la liste des vétérinaires à long terme (règle de la CAJO 20.01.01(b)(i)). Rien à signaler.

- 12. Rien à signaler.
- 13. Rien à signaler.
- 14. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune